

PERMIS AM

Option cyclomoteur ou Quadricycle léger à moteur

PERMIS AM



Depuis 2014, Tout conducteur de cyclomoteur ou de quadricycle léger à moteur, né après le 31 décembre 1987 doit être titulaire soit du permis de conduire, soit du brevet de sécurité routière. Le conducteur doit être âgé d'au moins 14 ans révolus et suivre une formation de 8 heures qui se fait sur deux demi-journées.

OBJECTIFS

- Obtenir le permis de conduire catégorie AM
- Amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'un cyclomoteur ou d'un quadricycle léger à moteur.
- Apprendre à maîtriser le véhicule et ses aspects avec une formation hors circulation.
- Amener des connaissances sur le code de la route.
- Appréhender la route et suivre une formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation.
- Sensibiliser aux risques routiers.



DURÉE DE FORMATION

Forfait 2 jours - 8 heures (4 heures/jour maximum)



PUBLICS CONCERNÉS ET PRÉ-REQUIS

Toute personne ayant au moins 14 ans révolus et souhaitant conduire les véhicules suivants :

- Cyclomoteur
- Quadricycle léger à moteur

Il faudra être titulaire de l'ASSR 1 ou 2 (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) ou de l'ASR (Attestation de Sécurité Routière) si vous êtes né après 1988.

Arrêté du 8 novembre 2012 fixant les conditions d'obtention du brevet de sécurité routière.

Cette formation est réalisée sous la présence constante et effective de l'enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des motocyclettes.

La formation se compose des 5 séquences suivantes :

1. Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite (30 minutes)
2. Conduite hors circulation (1 heure minimum)
3. Code de la route (30 minutes)
4. Conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique (3 heures minimum)
5. Sensibilisation aux risques (1 heure minimum).

SÉQUENCE 1 : Echanger sur les représentations individuelles autour de la conduite (durée : 30 minutes)

L'objectif de cette séquence est de permettre à l'enseignant de mieux connaître les élèves et d'adapter son enseignement.

Permettre également l'expression des élèves et d'échanger sur le respect des règles de circulation.

Aborder les grandes thématiques comme la vitesse ; l'alcool ; produits stupéfiants ; distractions diverses et dangers de la route.

Parler également des pressions subies par ses pairs.

SÉQUENCE 2 : Formation à la conduite hors circulation (durée : 1 heure minimum)

Elle doit permettre d'acquérir des connaissances sur les équipements indispensables à la conduite et leurs rôles.

Connaitre les principaux organes qui composent le véhicule (cyclo ou quadricycle), effectuer des contrôles et un entretien nécessaire au maintien de la sécurité.

Maîtriser techniquement le véhicule hors circulation :

Position de conduite (bras, dos, jambes, pieds et mains) + réglage des rétroviseurs

Mise en marche, démarrage et arrêt du véhicule.

Maintien de l'équilibre et stabilité avec et sans passager (pour les cyclos)

Tourner à droite et à gauche, virages, demi-tours (importance du regard)

Manœuvres de freinage et d'évitement.



MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Salles de cours équipées de moyens multimédia.
Piste d'entraînement 2 roues et quadricycle aménagée.
Véhicules adaptés à la pratique. (Uniquement dans le cas d'un cyclomoteur)
Fourniture de supports pédagogiques spécifiques. Livret de formation et accès code roussseau.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Suivi :

Feuilles de présence émargées par les stagiaires

Évaluation et validation :

La formation se déroule sur 8 heures, pendant deux demi-journées en auto-école.

À l'issue de la 2^e -ème demi-journée, une attestation de fin de formation est remise aux conducteurs et conductrices : aucun examen n'est requis !

La demande de fabrication de permis est faite par l'auto-école.

Nota : Le suivi de la formation ne donne le droit de conduire ce type de véhicule que lorsque l'élève est en possession du titre de conduite correspondant

INSCRIPTION ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription sur devis. Validation du devis.
Délai minimum de 1 semaine.

ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Notre établissement ne possède pas de véhicule adapté

TARIFS

Voir proposition

Référents pédagogiques

Rodolphe DUCLA – Patrick BARRÈRE

SÉQUENCE 3 : Apports théoriques (code de la route ; durée : 30 minutes)

Cette séquence a pour objet l'acquisition ou le rappel de connaissances nécessaires et indispensables avant la séquence de formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation.

Signalisation verticale et horizontale

Règles de circulation

Positionnement du véhicule sur la chaussée en ligne droite, virage et changement de direction

Franchissement d'intersections et régime de priorité

SÉQUENCE 4 : Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation (durée : 3 heures)

La séquence en circulation doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

- S'insérer en sécurité dans la circulation.
- Prendre en compte la vitesse des autres véhicules et s'assurer d'être bien vu.
- Maintien de la stabilité (pour le cyclo) et gestion du freinage.
- Arrêt et départ en circulation (Feux, stop, cédez le passage etc....)
- Ralentir pour quitter la circulation et s'arrêter.
- Avant de s'arrêter ou de stationner : rechercher la signalisation, les indices utiles, prendre les informations, communiquer ses intentions et adapter son allure.
- S'insérer dans la circulation à la suite d'un arrêt.
- Rechercher les indices utiles : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers.
- Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées.
- Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances.
- Négocier un virage et adopter une trajectoire sécurisée.
- Choisir sa position sur la chaussée.
- Franchir les différents types d'intersections.
- Changer de direction

SÉQUENCE 5 : Sensibilisation aux risques (durée : 1 heure)

Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence de l'un au moins des parents de l'élève mineur ou de son représentant légal.

Elle vise à :

Informar, conseiller, sensibiliser, et responsabiliser les élèves et les parents sur les enjeux, en termes de sécurité routière, de la conduite d'un cyclo ou d'un quadricycle à moteur et de l'obtention d'une première catégorie de permis de conduire.

■ A l'issue de cette séquence, l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière délivre aux élèves les attestations de suivi de la formation, renseignées et signées, en présence du ou des parents de l'élève mineur ou de son représentant légal.



Contactez-nous !

Tarif : nous consulter

ACCUEIL ET RENSEIGNEMENTS :
05.64.250.850
Corinne AMODRU / Nadine TISNÉS
commercial@bp-formations.com

Votre conseillère de formation
Johanna DARZEINS
Mobile : 06 59 87 22 55
Email : johanna@bp-formation.com



Découvrez nos taux de réussite et de satisfaction stagiaires sur
<https://bearmpyreneesformation.com>

Béarn Pyrénées Formation – 73 Route de Bayonne – 64 140 BILLERE – Siret : 79904809500027